



ÉTUDIANTS | ADMINISTRATEURS | NOUVELLES

RENSEIGNEMENTS SUR LE RAFEO

RAFEO 101

Planification

- Faire un choix judicieux
- Recherche d'un établissement
- Bourses et subventions
- Outil d'estimation de l'aide du RAFEO
- Outil d'estimation du remboursement
- Plus encore...
- Présentation d'une demande
- Versement de l'aide financière
- Remboursement

RAFEO FAQ

GARANTIE D'ACCÈS AUX ÉTUDES



EMPLOI ONTARIO

Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario (BESO)

Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario 2010-2011

La date limite était le 18 novembre 2009.

Dans cette section . . .

- Objectif et montant de la bourse
- Admissibilité et conditions
- Comment présenter sa demande en se servant de la demande en ligne ou du formulaire sur papier
- Modalités de la demande et **dates limites**
- Trousse de demande - documentation à l'appui requise
- Divisions and Disciplines
- FAQs
- Modifications à la demande BESO déjà soumise
- Notification et acceptation
- Remise de la bourse et renouvellement
- Renseignements
- Pour usage interne seulement - **Formulaires à l'intention des établissements et des comités de sélection**

Objectif et montant de la bourse

Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario (BESO) vise à encourager l'excellence dans la poursuite des études de maîtrise et de doctorat.

La bourse d'études supérieures est accordée pour une année d'études universitaires et peut comprendre deux ou trois trimestres consécutifs. Les boursiers recevront 5 000 \$ par trimestre. Vous pourriez donc recevoir 10 000 \$ pour deux trimestres consécutifs ou 15 000 \$ pour trois trimestres consécutifs. Aucune bourse n'est accordée pour un seul trimestre. La province de l'Ontario fournit deux tiers du montant de la bourse et l'université en fournit un tiers.

Nombre de bourses décernées

Deux mille bourses d'études supérieures seront accordées annuellement. De ce nombre, 60 bourses seront décernées à des

Ouvrez une session pour présenter une demande en ligne, vérifier l'état ou mettre à jour votre dossier

OUVERTURE D'UNE SESSION



RECHERCHE

- Site
- Établissement

OK

OK

OÙ OBTENIR DE L'AIDE

- Bureaux d'aide financière des établissements
- Centre de service national de prêts aux étudiants [OUVRIR UNE SESSION]
- Banques (Prêts du RAFEO d'avant 2001 2002)
- RAFEO

RESSOURCES

- Nouveau mot de passe
- Problèmes d'ordre technique
- Sécurité
- Définitions
- Formulaires

SERVICE D'ADMISSION DES COLLÈGES DE L'ONTARIO

CENTRE DE DEMANDE D'ADMISSION AUX UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO

CANLEARN.CA

APPRENDRE EN ONTARIO

étudiantes et étudiants ayant reçu un visa de résident temporaire en tant que membre de la « catégorie des étudiants » en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)* (appelé « visa de résident temporaire – catégorie des étudiants » dans le présent document).

Admissibilité et conditions

Vous pourriez être admissible à une bourse BESO si :

- Vous prévoyez vous inscrire à plein temps à un programme admissible menant à une maîtrise ou à un doctorat dans un établissement admissible en Ontario. Vérifiez avec votre bureau d'études supérieures afin de déterminer si votre programme d'études et votre établissement sont admissibles aux fins de cette bourse.

Remarque : Les étudiantes et étudiants qui ne peuvent étudier à temps plein en raison d'un handicap peuvent présenter une demande et obtenir une bourse BESO. Ces étudiantes et étudiants doivent satisfaire à tous les critères et conditions d'admissibilité.

- Vous êtes citoyen canadien, personne protégée ou résident permanent ou avez reçu un visa de résident temporaire en tant que membre de la « catégorie des étudiants » en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)*. Le cas échéant, la date de votre documentation attestant votre statut de personne protégée, résident permanent ou visa de résident temporaire - catégorie des étudiants ne peut dépasser le 18 novembre 2009.

Remarque : Vous n'êtes pas admissible à une bourse BESO si vous êtes demandeur du statut de réfugié et n'avez pas de visa de résident temporaire – catégorie des étudiants.

Outre les critères d'admissibilité de base, vous devez répondre à des conditions académiques minimales avant de pouvoir être admissible à une bourse BESO.

CONDITIONS ACADÉMIQUES MINIMALES DE LA BOURSE BESO

Les candidates et candidats qui entament leur première ou deuxième année d'études supérieures au moment de présenter leur demande doivent avoir obtenu une moyenne générale d'au moins A-, ou l'équivalent, pour leurs 20 derniers cours d'un terme/semestre, ou l'équivalent, complétés.

Les candidates et candidats qui entament leur troisième année, ou une année ultérieure, d'études supérieures au moment de présenter leur demande doivent avoir obtenu une moyenne générale d'au moins A-, ou l'équivalent, pour tous leurs cours d'études supérieurs complétés.

Si les notes de la maîtrise ou du doctorat utilisées pour calculer la moyenne pondérée cumulative d'une candidate ou d'un candidat ne sont pas disponibles (p. ex., si les cours étaient notés comme étant « réussis » ou « faillis »), le ministère ou le bureau d'études supérieures se servira des notes les plus récentes des cours de premier, deuxième ou troisième cycle pour calculer la moyenne pondérée cumulative de la candidate ou du candidat.

Vous **ne pourrez pas** être admissible à une bourse BESO si :

- vous avez été reconnu coupable d'une infraction en vertu de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* ou de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*;

- vous avez été reconnu coupable d'une infraction en vertu du *Code criminel* du Canada entourant la fraude ou le vol relativement à tout programme d'aide financière, prêt, subvention ou prix du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada ou du gouvernement de toute autre province ou d'un territoire du Canada.

Critères d'admissibilité

Les conditions suivantes peuvent avoir une incidence sur votre admissibilité à une bourse d'études supérieures de l'Ontario :

- Vous ne pouvez recevoir plus de quatre années de bourses d'études des programmes financés par le gouvernement. On tiendra compte des bourses reçues en vertu des programmes suivants dans le calcul de ce maximum à vie :
 - le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario,
 - le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH),
 - le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG),
 - l'Institut de recherche en santé du Canada (IRSC).
- Si vous recevez une bourse d'études supérieures de l'Ontario, vous ne pouvez accepter concurremment une bourse du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, de l'Institut de recherche en santé du Canada ou une bourse d'études supérieures de l'Ontario en sciences et technologie.
- Vous pouvez recevoir jusqu'à deux bourses d'études supérieures pour votre maîtrise. Une bourse peut vous être accordée pendant les deux premières années d'études universitaires de votre programme de maîtrise, mais pas pour les années d'études subséquentes. On entend par année d'études universitaires une période de 12 mois.
- Vous pouvez recevoir jusqu'à quatre bourses d'études supérieures pour votre doctorat. Ces bourses peuvent vous être accordées au cours des cinq premières années d'études universitaires de votre programme de doctorat, mais pas au cours des années d'études subséquentes. On entend par année d'études universitaires une période de 12 mois.

Conditions

Si vous recevez une bourse d'études supérieures, les conditions suivantes s'appliquent :

- Vous devez étudier à temps plein dans un programme d'études supérieures admissible à une université ontarienne admissible conduisant à une maîtrise ou à un doctorat pendant la période couverte par la bourse (c.-à-d. : pour 2 ou 3 trimestres consécutifs). Si vous abandonnez vos études, si vous devenez étudiante ou étudiant à temps partiel ou si vous ne terminez pas votre trimestre, vous devrez rembourser la bourse.
- Vous détiendrez une bourse pour deux ou trois trimestres consécutifs.
- Vous ne pouvez pas obtenir une bourse pour un seul trimestre.
- Vous ne pouvez pas vous inscrire à une année de rattrapage ou de perfectionnement ou être en congé d'études payé ou en congé sabbatique.
- Vous pouvez changer de discipline ou de programme admissible pendant la durée de la bourse, mais uniquement si votre établissement admissible approuve le changement.
- Vous pouvez accepter d'autres bourses pour une valeur maximale totale de 10 000 \$ par année. Vous pouvez aussi obtenir une bourse d'assistant de recherche, un poste d'enseignement à temps partiel ou tout autre emploi qui ne

vous empêche pas d'étudier à plein temps.

- Vous devez aviser votre université et le ministère de tout changement d'adresse postale
- Vous ne pouvez travailler pendant plus de 10 heures par semaine, en moyenne.

Comment présenter sa demande

Façons de procéder

Il y a des façons précises de procéder selon que vous êtes ou non inscrit(e) à une université ontarienne. Il est extrêmement important de suivre les directives appropriées, faute de quoi votre demande sera retardée et/ou pourra être rejetée.

En outre, vous devez vous assurer que toute la documentation à l'appui est incluse avec votre trousse de demande de la BESO. Vous pouvez soumettre une demande en utilisant la demande en ligne ou en utilisant la demande de la BESO en papier. Consultez les détails sur les **Façons de procéder**.

Si vous n'avez pas de numéro d'assurance sociale (NAS), vous devez présenter votre demande en utilisant un formulaire en papier.

Demande en ligne de la BESO

La demande pour les bourses d'études supérieures de l'Ontario pour 2009-2010 est maintenant disponible en ligne! Rendez-vous à la **Page d'accueil du RAFEO** pour avoir accès à la section sécurisée du site Web du RAFEO où vous trouverez la demande en ligne du Régime des bourses d'études supérieures de l'Ontario.

Nous vous encourageons fortement à présenter votre demande en ligne. Constatez les avantages :

- La demande en ligne sur le site Web du RAFEO est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept.
- Elle est rapide et facile à utiliser.
- Vos renseignements sont en sécurité.
- Elle est munie de fonctions ingénieuses qui vous empêchent de faire certaines erreurs.
- Vous pouvez imprimer votre demande personnalisée ainsi que vos formulaires de recommandation et votre formulaire de récapitulation que vous présenterez avec votre documentation à l'appui.

Procédures de sécurité du site Web

Les mesures de sécurité du site Web du RAFEO ont été mises au point dans le souci d'offrir un niveau de sécurité maximal afin d'assurer la confidentialité de vos renseignements personnels. Si vous avez déjà présenté une demande au RAFEO et avez eu accès au site Web du RAFEO par le passé, ouvrez la session en entrant votre numéro d'assurance sociale ou votre numéro d'accès du RAFEO ainsi que votre mot de passe. Si vous présentez une demande au RAFEO pour la première fois, cliquez sur « Nouvel étudiant » afin d'ouvrir la session. Il est extrêmement important de conserver votre mot de passe en lieu sûr, de ne pas le divulguer et de le changer périodiquement. Il est également important de ne pas oublier ni de perdre votre mot de passe parce que le processus nécessaire pour le remplacer est long et ardu. Pour tous les détails, consultez

Demande pour avoir de nouveau accès . Vous pouvez changer votre mot de passe périodiquement en vous rendant à **Faire une mise à jour** à la page d'accueil du RAFEO.

Spécifications informatiques

Il est important que votre ordinateur soit configuré comme il se doit afin de pouvoir vous servir de la demande en ligne et imprimer votre trousse de demande personnalisée. Consultez **Spécifications techniques** pour plus de détails.

Afin d'imprimer votre dossier de demande, le logiciel **Adobe Acrobat Reader 8.0, ou version plus récente**, doit être installé sur votre ordinateur. Consultez **Spécifications techniques** pour plus de détails.

Formulaire sur papier de la BESO

Les formulaires suivants sont disponibles en format Adobe Acrobat PDF :

- **Formulaire de demande BESO**
- **Deux Rapports d'évaluation du rendement scolaire - Remplissable à l'écran**
- **Feuille de récapitulation**
- **Liste de contrôle de la candidate ou du candidat**

Les formulaires suivants sont disponibles en format Microsoft Word :

- **Énoncé d'intérêts**
- **Plan d'études**
- **Liste des réalisations d'importance**
- **Liste de bourses ou prix**

Dates limites

Remarque : la date limite de demande pour 2009-2010 est maintenant passée

1. **Candidates et candidats actuellement inscrits à des études à temps plein ou à temps partiel dans une université ontarienne**

Vous devez présenter votre demande papier complète ou, pour les demandes en ligne, les pages 1, 2 et 3 de la demande, et toute documentation à l'appui au bureau des études supérieures ou au département de premier ou de deuxième cycle de votre université au plus tard à la date limite fixée par votre établissement, laquelle sera antérieure à la date limite du 18 novembre 2009 fixée par le ministère. Il vous incombe de faire parvenir votre formulaire de demande et les documents requis à votre bureau des études supérieures ou à votre département de premier ou de deuxième cycle en respectant leur date limite. Le Régime des bourses d'études supérieures de l'Ontario n'accepte pas les demandes incomplètes ou en retard.

2. **Candidates et candidats ayant obtenu leur diplôme (terminé leur programme) d'une université ontarienne entre le 18 novembre 2008 et le 18 novembre 2009 et qui ne sont pas actuellement inscrits dans une université ontarienne**

Vous devez suivre les instructions ci-dessus si vous êtes actuellement inscrit à des études à temps plein ou à temps

partiel dans une université ontarienne.

3. Candidates et candidats non inscrits actuellement dans une université ontarienne (candidates et candidats sans intermédiaire)

Vous devez présenter votre trousse de demande papier complète et, pour les demandes en ligne, les pages 1, 2 et 3 de la demande, et toute documentation à l'appui au :

Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario
Direction du soutien aux étudiants
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
C.P. 4500
189 Ch Red River 4^e étage
Thunder Bay ON P7B 6G9

Votre trousse de demande papier complète ou votre demande en ligne, accompagnée de toute la documentation à l'appui, doit être reçue par le bureau de Thunder Bay du ministère, d'ici au 18 novembre 2009.

La trousse de demande de Bourse d'études supérieures de l'Ontario complète doit comprendre la documentation suivante :

- Page 1 - Renseignements personnels, dûment remplie et signée par l'étudiante ou l'étudiant
- Page 2 - Renseignements sur les études, dûment remplie et signée par l'étudiante ou l'étudiant
- Page 3 - Avis, Autorisations, Déclaration et Signature de la candidate ou du candidat
- Page 4 - Renseignements supplémentaires sur les études (le cas échéant)
- Liste de contrôle de l'étudiante ou de l'étudiant, dûment remplie et signée par l'étudiante ou l'étudiant
- Documentation concernant le visa de résident temporaire - catégorie des étudiants (s'il y a lieu)
- Formulaire de récapitulation, les rubriques 5 à 10 dûment remplies et signé par l'étudiante ou l'étudiant
- **Deux Rapports d'évaluation du rendement scolaire, dûment remplis et signés par l'arbitre**
- Page supplémentaire jointe (le cas échéant) au Rapport d'évaluation du rendement scolaire, dûment remplie et signée par l'arbitre
- Original des relevé de notes universitaires officiels, de premier cycle et de deuxième cycle (le cas échéant)
- Énoncé d'intérêts ou le plan d'études
- Liste des réalisations d'importance
- Liste des autres bourses d'études et prix universitaires

Le Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario n'accepte aucune demande incomplète ou tardive. Si votre demande est incomplète ou tardive, vous serez disqualifié(e).

Modifications à votre demande BESO déjà soumise

Une fois que votre demande BESO et vos documents à l'appui ont été soumis, vous pouvez y apporter certaines modifications afférents à vos renseignements de base. Les demandes de

modifications peuvent être faites par écrit au bureau des études supérieures de votre établissement ou auprès de l'agente ou agent des bourses d'études supérieures de l'Ontario du ministère, (si vous deviez envoyer votre demande BESO et votre documentation à l'appui directement au ministère).

Voici une liste des modifications autorisées :

- Numéro d'étudiant
- Nom, adresse et numéro de téléphone
- Date de naissance
- Citoyenneté
- Code de la discipline et niveau d'études pour les études proposées et actuelles
- Nombre de bourses BESO

Les demandes de changement envoyées au ministère doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Bourse d'études supérieures de l'Ontario
Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
C.P. 4500
189, chemin Red River, 4^e étage
Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9

Renseignements

Les questions devraient être adressées à :

Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario
Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
C.P. 4500
189 ch. Red River, 4^e étage
Thunder Bay ON P7B 6G9

Téléphone : (807) 343-7257
Appareil pour malentendants: 1-800-465-3958

[ACCUEIL](#) | [PLAN DU SITE](#) | [COMMENTAIRES](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) | [Avis importants](#)
[© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010](#)
Dernière mise à jour : 12/01/2010